

DIPLÔME d'UNIVERSITÉ de 3^{ème} CYCLE
EMPRISE SECTAIRE ET PROCESSUS DE VULNERABILITE (2018-2019)

Directrice de l'enseignement : Pr Marie France MAMZER
Coordonnateurs et responsables : Sonya et Jean-Pierre JOUGLA

La spécificité du processus d'emprise sectaire étant extrêmement complexe, les professionnels de la santé, de la justice et les travailleurs sociaux appelés à intervenir auprès des victimes de sectes étant mal informés, se sentent démunis face à cette aliénation particulière et difficile à cerner.

OBJECTIFS

Ce diplôme a pour objectif :

- Apporter une formation théorique approfondie sur l'emprise et les processus sectaires
- Développer la capacité à identifier dans l'exercice professionnel quotidien de chacun, les victimes de sectes et les traumatismes qu'elles ont subis
- Acquérir la compétence spécifique nécessaire à la prise en charge de ces victimes particulières
- Mettre en place un réseau de professionnels formés à la spécificité du processus d'emprise (ce qui correspond à une attente de ces victimes, de leur entourage, mais aussi du corps social des institutions et des associations d'aide aux victimes d'emprise sectaire)

ENSEIGNEMENT

La durée totale de l'enseignement magistral est de 160 heures sur 8 périodes de 3 jours par mois (jeudi, vendredi et samedi). Il débutera le jeudi 22 novembre 2018

PROGRAMME

Le programme peut être consulté sur le site : www.diplome-universitaire-emprise-sectaire.fr

CONDITIONS d'INSCRIPTION

Sont admis à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- les médecins psychiatres et pédopsychiatres
- les docteurs en médecine (généralistes, pédiatres, médecins du travail, médecins scolaires...)
- les psychologues cliniciens, les psychologues cliniciens psychothérapeutes
- les experts (psychiatres ou psychologues cliniciens)
- les juristes (magistrats, avocats, OPJ)
- les candidats possédant au minimum un diplôme de fin de 2^{ème} cycle (infirmiers, éducateurs, travailleurs sociaux)
- les étudiants possesseurs d'un Master 1 (ou équivalence) sur dossier
- les candidats jugés aptes à suivre l'enseignement par dérogation du conseil pédagogique après examen de leur dossier.

Les étudiants désirant s'inscrire doivent adresser **une lettre de motivation avec CV** par courrier ou par fax : au Directeur du Laboratoire d'Éthique Médicale et Médecine Légale, par e-mail à : audrey.adenor@parisdescartes.fr ou par e-mail à emprise.sectaire@gmail.fr

Un dossier permettant d'effectuer une inscription sera adressé aux étudiants par le secrétariat de l'UFR biomédical début octobre

DROITS d'ENSEIGNEMENT

Formation initiale étudiant interne, faisant office d'interne, avec certificat de scolarité : 500 € + droits d'inscription 300 €

Formation continue : 1700 €

Formation sans prise en charge : 1100 €